SCOTSTOWN NATURELLEMENT!

Info-Scotstown

Ville de Scotstown

Volume 11 – Numéro 10 – 8 pages http://www.scotstown.net Août 2023

À lire …

- Conseil jeunes de Scotstown
- Avis publics et résultats du Rapport financier 2022
- Avis de travaux – Réfection de la rue Albert
- Service de concierge recherchés
- Offre d'emploi : Chauffeur(se) de camion à chargement latéral – Poste de remplaçant(e)
- Fête des loisirs Scotstown / Hampden
- Et plus …

****

3e versement de taxes
8 septembre 2023

****

Prochaine séance du conseil municipal :

5 septembre 2023

****

Pour contacter la Ville de Scotstown : 819-560-8433 ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Le conseil municipal est fier de vous transmettre ces informations

****

Invitation aux jeunes de la Ville de Scotstown à participer à la 2e rencontre du Conseil municipal jeune
5 septembre 2023 à 18 h à la salle du conseil municipal

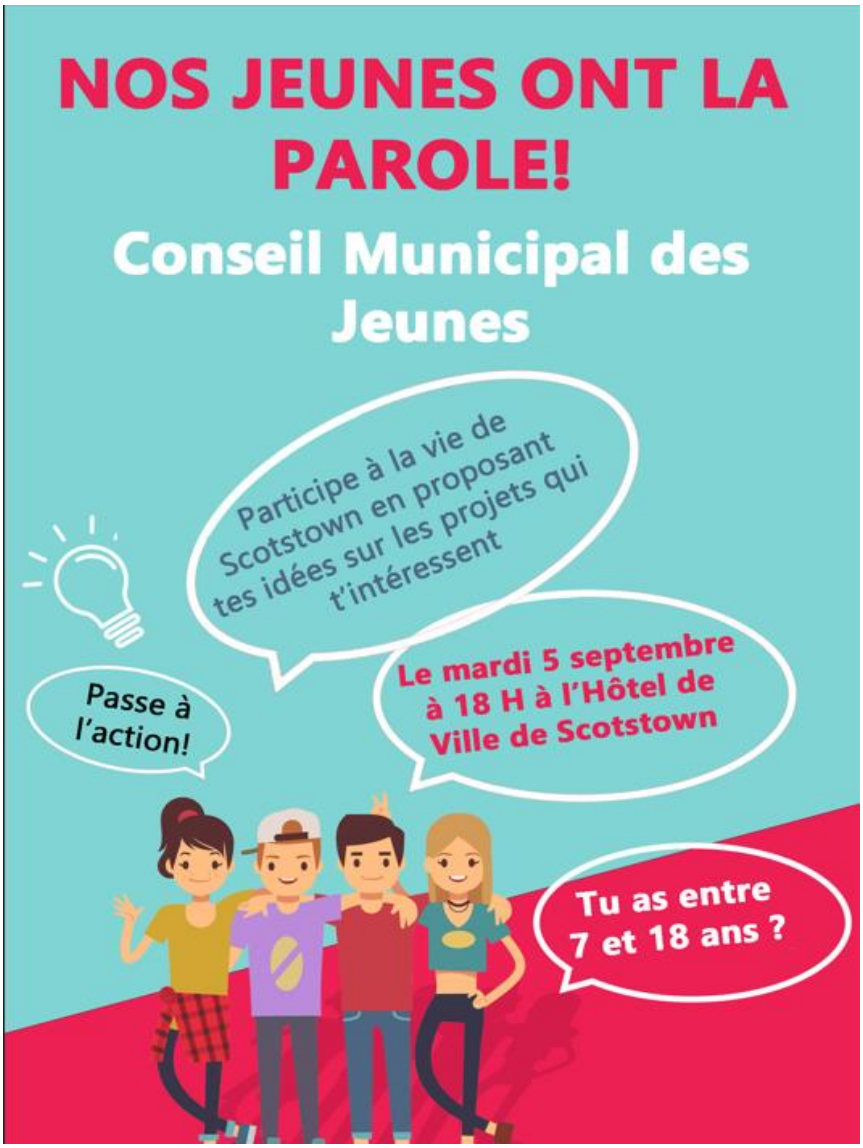

Avis de travaux – Réfection de la rue Albert
Débutant le 28 août 2023… à lire à une page suivante

VILLE DE SCOTSTOWN
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0
Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434
Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLICS
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Dépôt de projet de règlement et adoption des avis de motion lors de la séance ordinaire du 8 août 2023 :

- **Adoption règlement 512-23 –** Règlement général de la Ville de Scotstown (règlement de nuisances).
- **Adoption règlement 513-23** – Règlement sur la gestion des matières résiduelles, recyclables et organiques.

DONNÉ à Scotstown, ce quinzième jour d'août deux mille vingt-trois.

Monique Polard, Directrice générale

****

Rapport financier 2022

Lors de la séance du 8 août dernier, Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, dépose les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2022;

Voici les résultats :

Les recettes de fonctionnement et d'investissements totales s'élèvent à 3 272 207 $.
Les dépenses de fonctionnement sont de 1 212 337 $ (incluant 234 595 $ d'amortissement).

L'année 2022 se termine par un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de : 72 244 $.
Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022 est de 134 111 $.

Le surplus accumulé affecté au 31 décembre 2022 : 412 202 $ se répartit ainsi :

. Eau usée (vidange des étangs d'eau usée) :	93 000 $
. Aqueduc et égout :	52 000 $
. Travaux PIQM PRIMEAU :	0 $
. Administration :	21 582 $
. Incendie :	19 840 $
. Voirie :	10 065 $
. Hygiène du milieu :	12 856 $
. Parc Loisirs et culture :	0 $
. Autres :	19 969 $
. Mandat élus :	7 000 $
. Immobilisation Hôtel de Ville :	29 015 $
. Terrain :	2 000 $
. Compteurs d'eau :	14 395 $
. COVID-19 :	8 755 $
. Route 257 :	45 725 $
. Budget :	76 000 $

IMPORTANT
Avis de travaux – Réfection de la rue Albert

Scotstown, le 15 août 2023

Objet : Avis de travaux – Réfection de la rue Albert

Cher(ère) résident(e),

La Ville de Scotstown désire vous informer que les travaux de réfection de la rue Albert débuteront le **28 août 2023**. La zone des travaux concernée est située entre le chemin Victoria Est (Route 214) et la limite nord du secteur urbanisé de la ville. Les travaux incluent la réfection de 3 ponceaux transversaux, la réhabilitation en profondeur de la chaussée pavée existante sur ± 680 mètres de longueur ainsi que la réfection des bordures et des trottoirs existants.

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux et la sécurité de tous, des entraves à la circulation devront être mises en place lors de la réalisation des travaux. Des chemins de détour seront notamment mis en place lors de certaines activités afin de détourner la circulation sur divers chemins publics. Certains travaux seront également réalisés à demi chaussée avec un maintien de la circulation en alternance à l'aide de signaleurs routiers. En tout temps, un périmètre de sécurité sera clairement défini sur le site des travaux. L'accès à cette zone, à moins d'une autorisation préalable d'un représentant de l'Entrepreneur, sera interdit aux piétons ainsi qu'aux véhicules. Les résidents auront généralement accès à leur résidence pendant les travaux, mais il est toutefois possible que vous deviez stationner votre véhicule dans la rue pour une courte durée. Afin d'assurer votre sécurité et la sécurité des travailleurs, vous devrez en tout temps respecter les consignes suivantes :

- la signalisation de détour ;
- les directives des signaleurs routiers ;
- les corridors de circulation;
- les clôtures, les rubans et les barricades de chantier ;
- toutes les autres mesures jugées importantes pour la réalisation des travaux.

Veuillez également noter les éléments suivants :

- le début des travaux est prévu pour le **28 août 2023** ;
- la durée des travaux est estimée à **± 5 semaines** ;
- les dates et durées des travaux sont indiquées à titre informatif et sujettes à des modifications, le tout étant fonction des conditions climatiques rencontrées ;
- si les propriétaires désirent remplacer leurs ponceaux d'entrées privées, ces derniers doivent communiquer directement avec la ville afin d'y obtenir le permis de construction et les conditions d'installation.

Nous comprenons que ces travaux pourront vous occasionner certains inconvénients. Sachez toutefois que les équipes de travail en place prendront les mesures nécessaires afin d'en minimiser les impacts. Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Monique Polard, Directrice générale
Ville de Scotstown
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0
Téléphone (819) 560-8433, poste 2001 - Télécopieur : (819) 560-8434
Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca
Page Facebook : https://www.facebook.com/pages/Ville-de-Scotstown/501476776617898

Services de concierge recherchés

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour les travaux de conciergerie de l'Hôtel de Ville située au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown

Demande d'offre de services contractuels

FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA VILLE DE SCOTSTOWN SITUÉE AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN

1. Nombre d'heures par semaine : selon les travaux exigés.

2. Les personnes intéressées doivent remettre leur offre par écrit et transmettre le tout en personne ou par courrier au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown (QC) J0B 3B0, ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca.

Pour obtenir toutes les informations, communiquer à :
Ville de Scotstown
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0
Téléphone : 819-560-8433, poste 2001 - Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

****

Service de collecte de la route 257 Offre emploi – Poste remplaçant(e)

Chauffeur(se) de camion à chargement latéral pour la collecte des ordures, récupération et compost – Poste de remplaçant(e) sur appel

Nous sommes à la recherche d'un chauffeur afin de remplacer le temps des vacances ou lors d'absence d'une journée ou plus à l'occasion, pour effectuer la collecte des déchets, de la récupération ou du compost dans les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown. Si vous êtes disponible de jour du lundi au vendredi et que vous connaissez les territoires de ces municipalités.

Le Service de collecte de la route 257 a comme mission de fournir un service de qualité pour les différentes collectes aux résidents, institutions, commerces et industries par la mise en commun de ce service municipal.

Ce concours demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une personne soit choisie. Ce concours peut servir à pourvoir de futurs postes vacants de même niveau. Les candidats intéressés peuvent faire parvenir leur curriculum vitae.
Offre d'emploi – Chauffeur(e) de camion à chargement latéral (Classe 3) remplaçant (e).

Pour plus d'informations, communiquer à :
Ville de Scotstown
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0
Téléphone : 819-560-8433, poste 2001 - Courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Permis de rénovation, construction, démolition, etc.

Services pour les demandes de permis ou certificats

La Ville de Scotstown a mandaté l'entreprise Urbatek pour l'émission des permis et certificats et traité les plaintes de nuisances. Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez les contacter directement par téléphone ou par courriel :
Téléphone : 819-993-3244 ou par courriel : municipalité@urbatek.ca

Vous avez des projets de rénovation ou de construction ? Pour éviter des mauvaises surprises, il est important de se renseigner avant de débuter des travaux. La majorité du travail relié à l'émission des permis sera fait en télétravail.
Si vous désirez un formulaire pour une demande de permis, nous vous invitons à passer au bureau municipal ou en communiquant au 819-560-8433 ou par le site web de la ville :
https://scotstown.net/wp-content/uploads/2021/07/Version-Formulaire-pour-demande-de-permis-30-07-2021.pdf

Qu'il s'agisse de petits ou gros travaux, de lotissements, de dérogations mineures, il faut s'informer auprès de l'inspecteur municipal pour savoir si les travaux ou modifications prévus respectent bien la réglementation en vigueur et si un permis est requis.

Information municipale

Règlement 465-18

Un petit rappel de l'importance de respecter les articles 11 et 34 du règlement 465-18 :

Article 11 Hautes herbes

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt-cinq (25) centimètres ou plus, dans une zone résidentielle ou dans le périmètre urbain, constitue une nuisance et est prohibé.

Article 34 Feux d'artifice du règlement 465-18

Pétards et feux d'artifice : Il est interdit de faire l'usage ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet auprès du responsable de l'application du présent règlement ou d'un règlement complémentaire ou du Directeur du service d'incendie. La preuve de l'obtention du permis visé à l'alinéa 1 du présent article incombe à la personne visée.
Directeur incendie : M. René Charron : 819-657-1055

****

Service incendie de la Ville de Scotstown

Vous aimeriez relever de nouveaux défis et être au cœur de l'action pour la protection des citoyens ?

T'es en feu et tu veux sortir de ta zone de confort afin de :

- ✓ **relever de nouveaux défis ;**
- ✓ **faire la différence lors de situations hors de l'ordinaire ;**
- ✓ **t'impliquer dans TA municipalité !**

Et bien à Scotstown, on a un bunker qui attend juste toi pour aller au feu !

Le Service incendie de Scotstown est à la recherche de nouveaux candidats pour compléter son équipe de pompiers volontaires. Cela implique de participer à des entraînements, suivre une formation, être présent lors des interventions, etc. Rémunération et formations payées.

Profite de l'opportunité d'être pompier à temps partiel et envoie ton CV à :
René Charron, directeur incendie : incendie.scotstown@hsfqc.ca

INFO SERVICE DE COLLECTE DE LA ROUTE 257

(Service Intermunicipal LSHLC)

(Lingwick-Scotstown-Hampden-La Patrie-Chartierville)

Les municipalités de Lingwick, Scotstown, Hampden, La Patrie et Chartierville se sont regroupées pour la collecte des ordures, récupération et compost. Ce service est en opération depuis janvier 2023 avec un camion loué à pinces latérales. Le camion qui a été acheté sera très bientôt en fonction pour prendre la relève. Celui-ci est également à chargement latéral avec des pinces pour la levée des bacs.

Nous désirons vous rappeler l'importance de bien placer votre bac pour que les pinces du camion puissent agripper et vider votre bac.

Depuis le début du service, nous avons compilé les principales raisons pour lesquelles le camion ne vide pas les bacs :

Bacs trop collés

Il doit y avoir un minimum de **2 pieds** (60 cm) entre votre bac et un 2e bac ou autre objet, comme la boîte à mail, haie de cèdres, clôture, abris, etc.
Un truc facile pour s'en rappeler : la distance requise est équivalent à une personne, donc si vous pouvez passer entre, il y a assez d'espace. Voir image à droite.

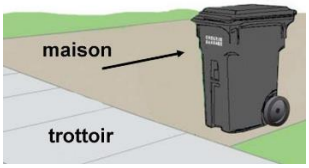

Bac inversé

La poignée et les roues vers la maison. Les pinces du camion ne peuvent pas vider un bac à l'envers. Le couvercle doit être fermé et aucun objet sur le bac. Voir image à droite.

Bac trop loin du chemin

Le bac doit être accessible pour les pinces du camion. Voir image à droite.

Bac avec roues manquantes

Les pinces du camion ne peuvent pas retenir un bac qui n'a pas de roues. Le bac glisse alors dans la cuve arrière et rend impossible l'action de le retirer.

Bac apporté au chemin trop tard

Ou le propriétaire se dépêche d'apporter son bac quand le camion vient de passer et espère que le camion reviendra le vider. Le chauffeur a un itinéraire serré, il ne reculera/repassera pas. La collecte devrait être à peu près à la même heure hebdomadairement, mais il peut parfois varier selon plusieurs raisons (météo, itinéraire, bris, etc.). Il se peut que le camion qui passe habituellement vers 7h00 doive passer plus tôt. Si vous attendez à 6h55 pour mettre votre bac au chemin et que le camion a passé à 6h30 cette journée-là, vous ne serez pas content. SVP, mettre le bac au chemin, la veille.

Ordures dans le bac bleu ou brun

Il est important de mettre les ordures dans le bac à ordures, non dans le bac bleu ou brun. Le chauffeur ne videra pas votre bac bleu ou brun s'il y a des pneus, une carcasse d'animal mort, de la laine isolante, du gypse et autre matériel non recyclable ni compostable.

Bac de la mauvaise couleur

Le chauffeur videra seulement les bacs de couleur correspondante à la collecte du jour :

Noir ou Vert – Ordures
Bleu – Récupération
Brun – Compost

L'hiver : le gel et les tempêtes

La gestion de nos bacs en hiver peut nous causer bien des problèmes. Lors de tempête de neige, assurez-vous qu'il ne soit pas pris dans un banc de neige. Déneiger ou déglacer le couvercle de votre bac.

Bac trop lourd

Faites attention au poids; une fois rempli, votre bac ne devrait jamais peser plus de 200 lbs (90 kg). Les bacs trop lourds peuvent se renverser, blesser l'opérateur et/ou se briser.

Bac noir sans étiquette

Seuls les résidents de La Patrie sont concernés par cette procédure pour l'instant. Les bacs noirs qui n'ont pas d'autocollant placé à l'avant du bac, visible au chauffeur. Le chauffeur videra seulement les bacs avec autocollant. La Ville de Scotstown appliquera cette directive sous peu.

Notez que le calendrier pour l'horaire estival prendra fin le 29 septembre. À partir du 2 octobre, nous retournons au calendrier normal. Informez-vous auprès de votre municipalité.

Vous pouvez suivre notre page Facebook : ***Service Intermunicipal LSHCL.*** Nous diffusons des informations à toutes les semaines.

Pour toute information et question, n'hésitez pas à contacter votre bureau municipal :
Lingwick : 819-560-8422
Scotstown : 819-560-8433
Hampden : 819-560-8444
Chartierville : 819-560-8522
La Patrie : 819-560-8535

Invitation

Pour une troisième année, la **Bibliothèque municipale de Scotstown/Hampden** vous invite à venir lire une histoire en plein air, dans le Sentier des contes.

Où : 80 rue Argyle à Scotstown.
Quand : Jusqu'au 4 septembre 2023.
Tous les jours de 9h à 19h.
Les poussettes sont les bienvenues. C'est gratuit!

Résumé : Un frère et une sœur partent à la chasse au trésor sans savoir exactement quel type de trésor ils désirent découvrir. Mais ce dont ils sont sûrs, c'est qu'un trésor c'est brillant, mystérieux et précieux et que les meilleurs trésors sont difficiles à trouver!

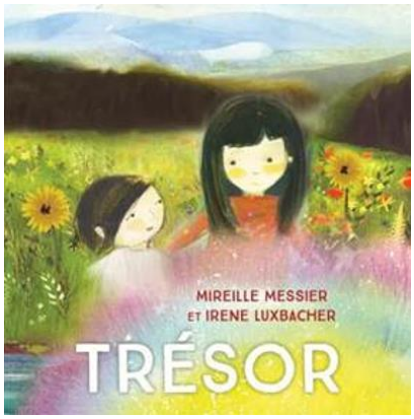

Suivez-nous sur Facebook Bibliothèque Scotstown/Hampden

FÊTE DES LOISIRS

Scotstown / Hampden

Le samedi 9 septembre 2023

(À partir de 14h)

Au bureau municipal du Canton d'Hampden

(863 route 257 nord, La patrie)

Programmation

14h Ouverture du site

16h45 Inauguration du pavillon Emmanuel Prévost

17h Chansonnières : **Les Girls**

21h Feux d'artifices

Activités offertes:

Atelier créatif ¨Land Art¨ pour enfants de 14h à 16h

Jeux gonflables

Bar et cantine sur place

Vente de blé d'inde et hot-dog

Bienvenue à tous!

Apportez vos chaises